

Le Gallichan

JANVIER 2015

MUNICIPALITÉ DE GALLICHAN

207, chemin de la Rivière Ouest, C.P. 38, Gallichan, (Québec) J0Z 2B0

Tél. : (819) 787-6092 Fax : (819) 787 6015

Courriel : gallichan.mrcao.qc.ca Site Internet : www.gallichan.ao.ca

Commission des loisirs de Gallichan

Noël des enfants tenu le 7 décembre 2014 :

Encore cette année le Noël des enfants a connu un vibrant succès; animé par Raymond St-Pierre, les chants et la bonne humeur ont réuni les petits et les grands; **51 enfants sur 60 inscrits** (de 0 an à 11 ans inclus) ont reçu un cadeau du Père Noël et un repas gratuit.

Cette fête a été possible grâce à la générosité de la municipalité, de nos généreux commanditaires : Épicerie Marion, Yvonne Gingras, Rolande Shink, Ferme Bellevue, plusieurs membres du Cercle de Fermières, les membres de la Commission des loisirs et autres bénévoles supporteurs.

Aide aux jeunes :

La Commission des loisirs de Gallichan **donne 50.00 \$ par jeune de moins de 18 ans**, pour aider à défrayer le coût d'inscription **pour des activités de loisir, soit sportive ou culturelle**, à l'extérieur de la municipalité. **L'aide ne peut excéder 50.00 \$ par année. Une preuve claire doit être fournie.**

Prochaine activité : la Fête d'hiver, samedi le 7 mars

Bonne et heureuse année !

Ce message s'adresse aux personnes responsables de l'entretien de la patinoire du village.

« Merci d'avoir permis aux enfants, petits et grands, amis, parents, invités et visiteurs de s'élaner sur la glace et profiter d'agréables moments de pur plaisir durant la période des Fêtes de fin d'année.

Vous avez rendu heureux nos parents nos amis. Vous méritez un immense MERCI pour ce travail accompli. »

Jean-René, Lucie et Grégoire

LA MUNICIPALITÉ

Maire : Henri Bourque

Conseillers :

Siège #1 : Serge Marquis;

Siège #2 : Claude Bourque;

Siège #3 : **Poste à combler ;**

Siège #4 : Raymond St-Pierre ;

Siège #5 : **Poste à combler ;**

Siège #6 : **Poste à combler ;**

**Considérant le nombre de
conseillers en poste,
la répartition
des responsabilités
sera revue
en janvier 2015**

Directrice générale et secrétaire
Johanne Shink

Inspecteur municipal
Richard Vallières

Courriel: inspecteurgallichan@outlook.com

Site Internet: www.gallichan.ao.ca

Courriel: gallichan@mrcao.qc.ca

Heures d'ouverture du bureau municipal

Mardi : 13h15 à 16h00

Mercredi, jeudi, vendredi:

9h00 à 12h00 et de 13h15 à 16h00

**GALLICHAN !
UNE MUNICIPALITÉ EN MOUVEMENT AVEC**





Le Conseil en bref ...

Lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014, le Conseil a...

- ⇒ octroyé le contrat d'ingénierie et de surveillance des travaux pour l'aqueduc municipale à la firme **WSP Canada Inc.**
- ⇒ autorisé le paiement d'une somme de 234.12\$ correspondant à la TPS non facturée par le CAUAT (911) de 2009 à 2011 inclusivement.
- ⇒ accepté de mettre fin au contrat du service en sécurité incendie que la municipalité détenait avec Rapide Danseur, celle-ci ayant signé une nouvelle entente avec une autre municipalité

Lors de la séance extraordinaire du 16 décembre 2014, le Conseil municipal a...

- ⇒ adopté le budget pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2015
- ⇒ procédé à l'adoption des différents taux de taxation pour 2015
- ⇒ procédé à l'adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations (2015-2016-2017)

Lors de la séance régulière du 6 janvier 2015, le Conseil municipal a...

- ⇒ renouvelé son adhésion à Solidarité rurale du Québec pour 2015
- ⇒ appuyé la municipalité de Normétal pour que le tourisme hivernal continue d'exister en Abitibi-Ouest
- ⇒ appuyé la demande de la MRCAO concernant la gestion de la zone agricole permanente
- ⇒ Accepté de supporter la campagne de financement de la Fondation de l'UQAT

Prochaines séances du Conseil

le 3 février 2015 à 19h00

**Prend le temps d'être heureux;
le temps n'est pas une autoroute entre le bureau et la tombe,
mais un espace pour grandir au soleil.**

Le maire vous informe...

Acquisition de l'église

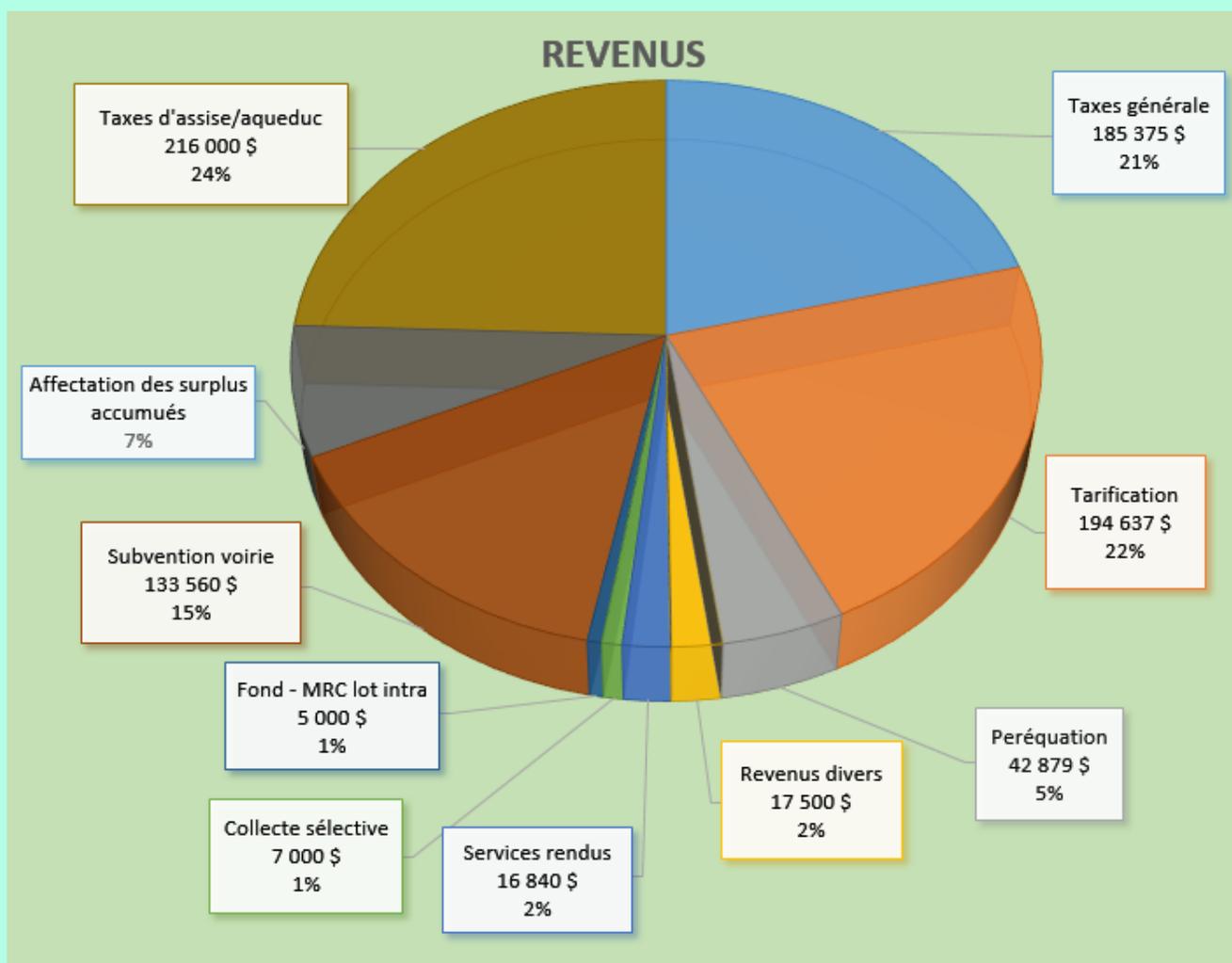
Le dossier avance. L'arpentage a été fait en décembre 2014 et nous avons reçu une copie préliminaire du certificat de localisation pour fin de vérification. Dès son approbation, celui-ci sera transmis au notaire en vue de la préparation de l'acte de vente. Le sous comité de la Corporation de développement devrait se réunir d'ici la fin janvier pour amorcer la planification des besoins et l'aménagement des espaces disponibles. Idéalement, chaque organisme ou comité de la municipalité qui a besoin d'un local devrait être représenté sur ce comité.

Les finances pour 2015

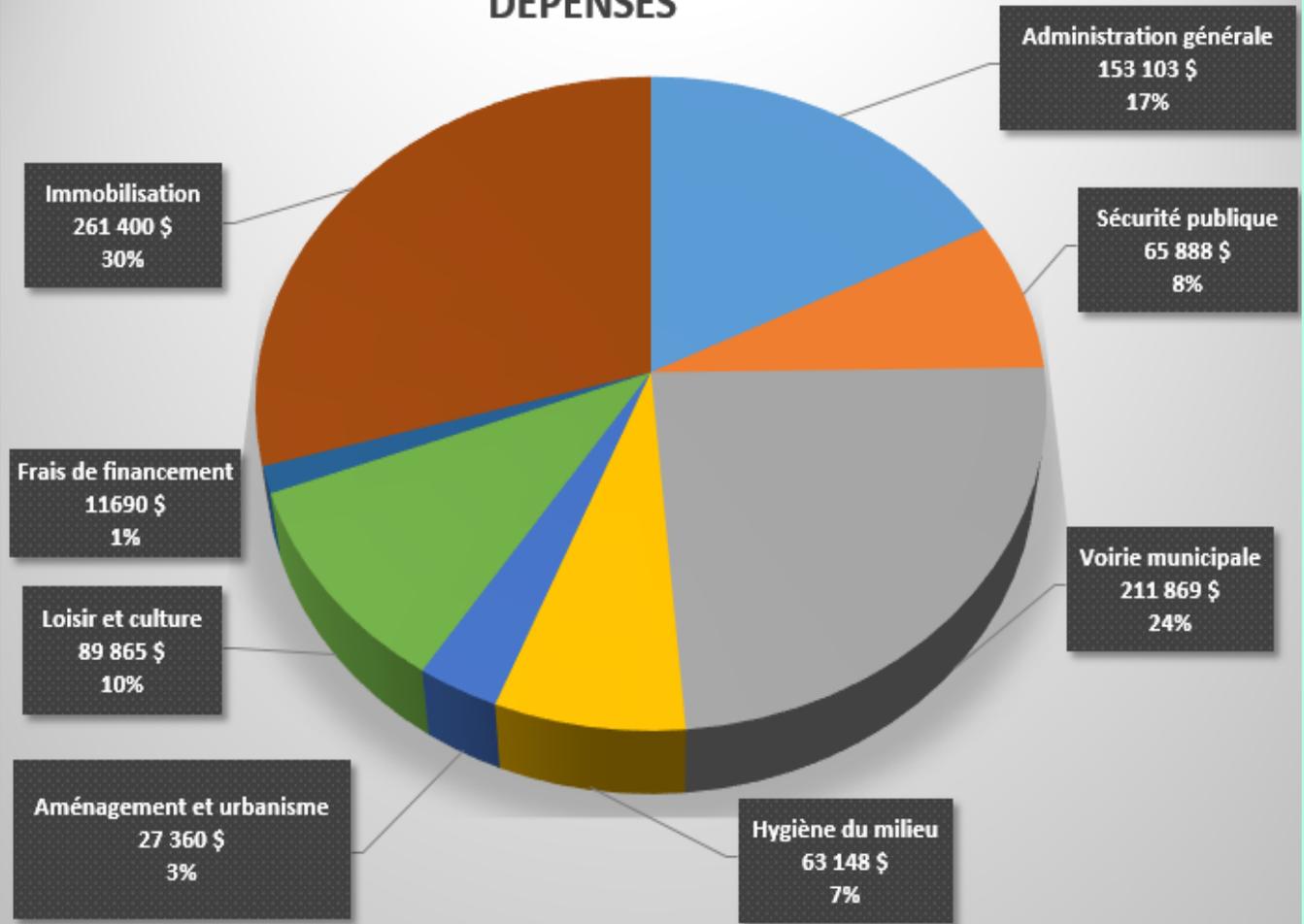
Le Conseil a considéré chaque poste budgétaire en ajustant les dépenses en fonction des revenus de façon à éviter l'inter financement entre les postes budgétaires, tout en essayant de maintenir un niveau de taxation équivalent à celui de 2014.

Le Conseil a adopté un budget équilibré de 884 323 \$ sans augmentation de la taxe générale.

Veillez noter que la subvention provenant de la taxe d'assise représente 261 400 \$ dans le présent budget. Ce montant, doit être appliqué prioritairement au projet d'aqueduc municipal.



DÉPENSES



La tarification pour les différents services est demeurée stable à l'exception de celle de l'éclairage de rues du village qui est passée de 50 \$ à 82 \$ par unité de logement pour correspondre aux coûts réels d'Hydro-Québec. Les coûts de l'éclairage des rues sont assumés à 25% par le secteur rural et 75% par le secteur urbain.

Le pont

Après le congé de Fêtes, les travaux ont repris au début de janvier. La dernière section du vieux pont qui est toujours en place, devrait être retirée en février 2015. L'échéancier des travaux se déroule selon la cédule et la date de mise en service demeure la même,

Voirie municipale

En raison de la fermeture du pont et au nombre croissant de véhicules qui empruntent certains chemins de la municipalité, plutôt que la voie de contournement définie par le MTQ, pour leurs déplacements vers La Sarre, ces chemins sont soumis à un trafic plus intense, ce qui occasionne une détérioration rapide de la surface de roulement.

La municipalité met tous les efforts possibles pour maintenir celle-ci dans le meilleur état possible et cela dans les limites des fonds disponibles. Il faut se rappeler que la municipalité n'a pas reçu de sommes supplémentaires pour l'entretien de ces chemins.

CERCLE DE FERMIERES DE GALLICHAN

Date de la réunion : mercredi, le **11 février 2015**, à **13h30**,
à la salle du club Les Retraités de l'Île de Gallichan,.

Démonstrations : 1- Fantaisie inter-cercle : châle, technique à la fourche
2- Foulard sans fin, par Guylaine Fluet

Concours du mois : Dessert de St-Valentin
Porter quelque chose de rouge

Les dames non- fermières intéressées à venir assister à l'une de nos réunions, **sont toujours les bienvenues.**

Truc du mois : Pour éloigner les souris du garde-manger, disposer des feuilles de laurier

Référence : TRUCS ET ASTUCES EXPRESS

Ce livre est disponible auprès des personnes suivantes :

Lise Larouche = 819-787-6173

Françoise Gingras = 819-787-6001

Mission et objectifs des Cercles de Fermières du Québec

Mission:

Améliorer les conditions de vie de la femme et de la famille ainsi que la transmission du patrimoine culturel et artisanal.

Actions:

Promouvoir le développement et l'épanouissement de la femme

Promouvoir les intérêts de la femme et de la famille

Promouvoir et favoriser la participation bénévole tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la Corporation

Promouvoir et protéger le patrimoine culturel et artisanal

Promouvoir le recrutement, sans discrimination, ayant une préoccupation de la jeune relève

« Quand, au fil des ans, on pose des actions qui rehaussent notre qualité de vie, celles-ci marquent **l'histoire** à jamais »



BONNE ST-VALENTIN À TOUS !

Lauraine Fluet

Comité des communications

Groupes d'actions bénévoles en maintien à domicile d'Abitibi-Ouest

Soutien au transport

Qui y a droit ?

Personnes de 65 ans et plus., résident à domicile ou dans une résidence à but non lucratif.

Il s'applique seulement si la personne ou son conjoint utilise l'automobile de la personne et non ce-lui d'enfants ou d'autres personnes.

Quel type de déplacements :

- Rendez-vous avec un professionnel, un spécialiste (physique ou psychologique).
- Pour suivre des traitements prescrits pour des soins de santé.
- Pour tout autre groupe dont l'accréditation est reconnue (ex : chiropraticien, physiothérapeute, acupuncteur, etc.)

Pour rendre visite à un conjoint, enfant, père, mère hébergé (1 fois /semaine) 1 sur 3.

Pour rendre visite à un conjoint, enfant, père, mère hospitalisé (2 fois /semaine) 1 sur 3.

Pour rendre visite à un conjoint, enfant, père, mère en soins palliatifs (3 fois/semaine) 1 sur 3.

Une preuve de visite doit être fournie dans tous les cas.

Dans toute la région de l'Abitibi- Témiscamingue (La Sarre, Amos, Val d'Or, Rouyn –Noranda).

L'organisme rembourse un voyage sur trois selon un tarif de 0.40 \$ du kilo-mètre conformément à la chartre de kilométrage établie.

Procédure :

- 1 – Le participant doit vérifier auprès du responsable du comité local s'il est admissible à cette aide.
Les voyages faits par la personne elle-même et sa conjointe peuvent être comptabilisés ensemble.
Le remboursement débuté au moment où la demande est acceptée.
- 2 – Il ne doit pas avoir plus de 60 jours (2 mois) entre le premier et le troisième voyage.
- 3 – La réclamation doit être faite avant la fin de chaque mois.
La facture doit être complétée et signée par le participant.
Les dates des voyages et l'endroit doivent être bien indiqués.
Les frais de stationnement qui correspondent au voyage sont remboursés 1 sur 3 ; fournir les 3 re- çus de stationnement.
- 4 – Si le participant doit suivre des traitements réguliers, l'organisme lui remboursera jusqu'à un maxi- mum de 24 voyages par année, à noter que les autres déplacements pour d'autres professionnels sont comptabilisés à part.

Pour des informations ou faire une demande, communiquez avec :

Suzanne B.Gagnon : 819-787-6943
Annie Bergeron : 819-787-2922
Denise Gosselin : 819-787-6019

Corporation de développement de Gallichan

Projet de transformation de l'église en centre communautaire

L'évêché d'Amos a autorisé la Fabrique de St-Laurent de Gallichan à procéder à la vente de l'église à la Municipalité de Gallichan. Celle-ci a commencé les démarches nécessaires à l'acquisition de l'église.

La Corporation de développement de Gallichan s'est vu confier le mandat de coordonner le projet de transformation de l'église.

Comme ce projet se veut communautaire, la Corporation désire s'adjoindre des citoyens et des organismes intéressés par ce projet, pour apporter des idées et pouvoir prendre des décisions éclairées pour le bien de la population.

Il est impératif que chaque organisme soit représenté sur ce comité afin de faire connaître leurs besoins respectifs.

Afin de céduer la prochainement une rencontre, Veuillez communiquer vos coordonnées à :

Suzanne B. Gagnon, secrétaire
Téléphone : **819-787-6943**
Courriel : **sbouffard@tlb.sympatico.ca**

ou

Patrice Chenard, président
téléphone : **819-787-6546**

LA LIGUE DE DARDS DES CHEVALIERS DE COLOMB DE GALLICHAN

La ligue de dards des Chevaliers de Colomb de Gallichan vous invite à leur tournoi de la St-Valentin qui se tiendra le samedi 14 février 2015, à 13h00, au sous-sol du club LES CHEVALIERS D'IBERVILLE de Gallichan, au 205, avenue Coulombe, à Gallichan.



Bienvenue à chacun de vous !



HEURES D'OUVERTURE DU CLUB LES CHEVALIERS D'IBERVILLE



VENDREDI : 19H00 à 24H00

SAMEDI : 13H00 à 22H00

DIMANCHE : 13H00 à 20H00



COMMUNAUTÉ CHRÉTIENNE DE ST-LAURENT DE GALLICHAN



Horaire des offices:

Messe

- samedi 17 janv. 2015 à 19h00

1. *Pour le repos de l'âme de
Mme Rita Pelletier et
M. Roland Larochelle.**
2. *Pour le repos de l'âme des parents dé-
funts des familles Gauthier et Denis par
la famille de Mme Céline Gauthier
Denis*

Célébrations

- samedi 24 janv. 2015 à 19h00

- samedi 31 janv. 2015 à 19h00

Messe

- samedi 07 févr. 2015 à 19h00

- 1- *Pour le repos de l'âme de
Mme Marguerite Tremblay et
M. Conrad Larouche.**
2. *Pour le repos de l'âme des parents dé-
funts des familles Gauthier et
Lajeunesse par Mme Marielle Gauthier*

Célébration

* samedi 14 févr. 2015 à 19h00

Messe

- samedi 21 févr. 2015 à 19h00

* *Collecte aux services*

Activités de financement

Les bénéfices du Bingo-dinde du 14 décembre dernier sont de **1 555.31\$**

Gagnants – tirage

- 1er prix : 50.\$ gagné par
Mme Clémence Châteauvert
- 2e prix : 75.\$ gagné par
M. Pierre Rivard
- 3e prix : 125.\$ gagné par
Mme Élisabeth Nickerson

Élections des marguilliers

Le 20 décembre dernier ont été élues aux postes de marguilliers:

- Mme Clémence Châteauvert
- Mme Georgette Châteauvert
- Mme Johanne Shink

Préparation au baptême ainsi qu'à la rencontre avec le célébrant lors d'un décès.

Mme Lucie Verret est la personne responsable à contacter pour les directives de la préparation au baptême ainsi que pour préparer la rencontre avec le célébrant lors d'un décès.

Ses coordonnées:

Téléphone: 819-787-2723
Adresse: 401 Avenue Royer

Merci de supporter le maintien des activités religieuses de votre paroisse.

CHRONIQUE VERTE



VOLUME 6, NUMÉRO 1 JANVIER 2015

L'ÉCOCENTRE, ACCESSIBLE EN TOUTES SAISONS

Saviez-vous que l'écocentre de la MRC d'Abitibi-Ouest, localisé à même le Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR), est accessible en toutes saisons? Sauf exception des jours fériés, vous pouvez y accéder du lundi au samedi, de 8 h à 16 h, afin de vous départir de vos matières résiduelles de manière respectueuse pour l'environnement.

Votre visite à l'écocentre

À votre arrivée à l'écocentre, vous devrez stationner votre véhicule sur la balance et vous présenter au poste de garde. Le préposé vous demandera votre adresse et le type de matières que vous apportez. Il vous indiquera par la suite les instructions de déplacement dans les diverses zones du site.

Les conteneurs : Vous aurez accès à divers conteneurs afin d'y déposer les matières comme les métaux, différentes catégories de bois et certains rebuts. Des conteneurs spécifiques pour les plastiques ainsi que pour les papiers et cartons sont également accessibles.

La plate-forme de résidus domestiques dangereux (RDD) : vous pourrez déposer sur cette plate-forme vos RDD, par exemple des bonbonnes de propane, des contenants de peinture, des huiles usées, des pesticides, des piles, des batteries, des dissolvants et divers nettoyants.

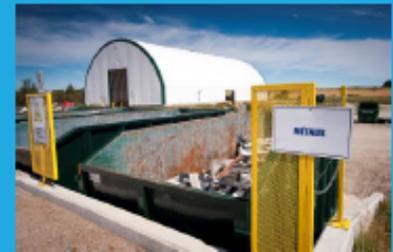
L'entrepôt de revalorisation : Cet entrepôt accueille deux catégories de produits. Tout d'abord, les produits électroniques comprenant notamment les téléviseurs, ordinateurs, tablettes, imprimantes, fils et cartouches d'encre. Cet entrepôt accueille également les lampes au mercure. Les lampes fluocompactes et les tubes fluorescents en sont des exemples.

Les autres zones : Elles accueillent différentes matières, dont les produits réfrigérants, les pneus sans jante, le bardeau d'asphalte ainsi que la brique, la pierre et le béton.



PRÉPAREZ BIEN VOTRE VISITE À L'ÉCOCENTRE

Il est de votre responsabilité de déposer chacune des matières à l'endroit approprié. C'est pourquoi il est important de bien préparer votre chargement, en triant à l'avance vos matières dans votre remorque ou véhicule. Votre visite à l'écocentre n'en sera que plus agréable.



Crédit photo : CLDAO – Hugo Lacroix

Les ordures ménagères (bac vert) ne peuvent être apportées à l'écocentre. Pour ces matières, vous devez utiliser le service de collecte porte-à-porte.

Pour consulter la liste des matières acceptées à l'écocentre, visitez notre tout nouveau site Internet au mrc.ao.ca, sous la rubrique «Écocentre – CVMR» dans notre page d'accueil.

Écocentre et Centre de valorisation des matières résiduelles (CVMR)

15, boulevard Industriel, La Sarre
☎ 819 333-2807



Des questions?
Écrivez-nous:
bottinvert@mrcao.qc.ca

MRC d'Abitibi-Ouest
6, 8^e avenue Est, La Sarre J9Z 1N6

☎ 819-339-5671
☎ 819 339-5400
✉ mrcao@mrcao.qc.ca

CULTURAT pique l'intérêt de l'UNESCO

Marie-Hélène Paquin

marie-helene.paquin@tc.tc

CULTURE. Bien que le projet soit sur le feu depuis quelques années déjà, 2015 sera véritablement l'année CULTURAT. La démarche d'embellissement et de fierté régionale inspire dorénavant des communautés de partout dans le monde.

Depuis 2012, une équipe de l'Association de tourisme régional de l'Abitibi-Témiscamingue (ATRAT) travaille à mettre sur pied cette démarche visuelle, culturelle et sociale. À ce jour, 49 municipalités, trois conseils de bande autochtones et 13 organismes ont signé la charte de CULTURAT.

«CULTURAT c'est trois choses : c'est l'embellissement par les arts, le florissement et verdissement, et l'éclairage», a rappelé Randa Napky, présidente de l'ATRAT. Le tout a pour objectif d'embellir le territoire de la région et, ultimement, d'épater les touristes qui y mettront les pieds. «On veut que le touriste qui vient chez nous dise "wow". L'Abitibi-Témiscamingue est en train de mettre sa robe de bal», a imagé la présidente.

De par son unicité et le sentiment d'appartenance hors du commun qu'elle provoque, la démarche CULTURAT a piqué



l'intérêt de l'équipe canadienne de l'UNESCO. «Ils nous soutiennent énormément dans nos démarches», a indiqué Randa Napky, présidente de l'ATRAT.

«Au moment où la Communauté internationale se penche à New York sur ce que pourra être l'agenda international de développement avec un accent sur les objectifs de développement durable pour la période 2016-2030, il est clair que CULTURAT ne peut qu'attirer l'attention des grandes instances internationales», a confirmé Mathias Bizimana, chargé de programme, Culture et patrimoine mondiale à la Commission canadienne pour l'UNESCO.

EN SAVOIR



Saines habitudes de vie

Vos résolutions survivront-elles au mois de janvier?

Rouyn-Noranda, le 8 janvier 2015 – Martin a décidé de s'entraîner quatre fois par semaine. Cinq fois même! Catherine a renoncé au sucre sous toutes ses formes et Éric a écrasé la dernière cigarette de toute sa vie. C'était le premier janvier. Où en sont-ils une semaine plus tard? Soucieuse de la santé et du mieux-être de la population, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Abitibi-Témiscamingue propose des pistes aux personnes qui souhaitent adopter et surtout conserver de nouvelles habitudes de vie plus saines.

Changer ses habitudes n'est pas facile, mais il ne doit en aucun temps s'agir d'une corvée. La clé pour rester motivé, c'est le plaisir. « *Il faut se fixer des objectifs réalistes et vivre des succès. Chaque petite réussite fait naître un sentiment d'accomplissement. Et c'est l'accomplissement qui ouvrira la voie à la continuité, à l'amélioration et au plaisir* », indique Josée Coderre, nutritionniste à l'Agence. Il n'y a pas de formules magiques pour maintenir le cap vers un mode de vie plus sain. Voici quelques pistes pour éviter les pièges les plus fréquents.

Alimentation et poids

Oubliez les régimes et les restrictions alimentaires. Ceux-ci ne durent qu'un temps, ils vous font sentir coupable et vous feront prendre du poids. Écoutez votre faim, mangez des quantités raisonnables et des aliments variés. Faites de la place aux fruits et aux légumes, et surtout ne sautez pas de repas.

Chercher à perdre du poids à court ou à moyen terme est irréaliste. Une chose est sûre : adopter de saines habitudes de vie aura un effet immédiat sur votre santé et votre bien-être.

Activité physique

Avoir un mode de vie physiquement actif se conjugue avant tout au quotidien. Bougez dans vos loisirs, vos déplacements. Soyez actif en bonne compagnie.

Avant de vous inscrire à long terme à une quelconque activité, réfléchissez à la gestion de votre temps et à vos intérêts. Le simple fait d'être inscrit ne vous fera pas bouger bien longtemps. Essayez différentes activités afin de trouver celle qui vous convient le mieux.

Tabagisme

Pour arrêter de fumer, la volonté ne suffit pas. Le futur ex-fumeur aura besoin d'aide à un moment ou un autre. Parlez de votre projet aux gens qui vous sont chers, leur soutien vous sera utile. Utilisez une thérapie de remplacement de la nicotine (gommes, timbres, comprimés) et recevez gratuitement les conseils d'un **spécialiste du Centre d'abandon du tabac de votre centre de santé et de services sociaux**. Écrasez pour vous.

Fatigue et stress

Assurez-vous d'avoir un sommeil récupérateur. Ne tentez pas de masquer la fatigue avec de la

caféine ou une boisson énergisante. Lorsque le sommeil tarde à venir, essayez des méthodes de relaxation simples et efficaces. Rappelez-vous que les gens actifs physiquement dorment généralement mieux.

Apprenez à gérer les divers stress de votre vie, car si le stress est omniprésent et nécessaire au plan du développement, il peut aussi être néfaste et mettre en péril votre équilibre de vie. Soyez attentif aux signes de surmenage (maux de tête récurrents, humeur instable, variation de l'appétit, etc.). Consultez un médecin ou un spécialiste de la santé mentale au besoin.

Sur ce, l'Agence vous souhaite une bonne année 2015, sous le signe de la santé!

Source : Marie-Eve Therrien

Direction des activités stratégiques

819 764-3264, poste 49201

**Cliquez
santé!**

www.sante-abitibi-temiscamingue.gouv.qc.ca



LES ANNIVERSAIRES



Janvier :

fleur du mois ; œillet

pierre du mois; grenat

Léa Gélinas le 18

Roger Godin le 18

Laurent Gingras le 28

Février :

fleur du mois ; améthyste

pierre du mois; violette

Mario Dion le 8

Clémence Châteauvert le 9

Émilien Larochelle le 10



Message du Comité du journal

Une copie PDF du journal

« **LE GALLICHAN** »

est disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse:

www.gallichan.ao.ca sous l'onglet « **Journal** ».

À tous ceux qui le désirent, nous pourrions aussi transmettre une copie couleur en format PDF, si vous nous communiquez votre adresse courriel à l'adresse suivante:

legallichan@gmail.com

Merci de nous faire parvenir vos textes avant;

le jeudi, 5 février 2015



COMMUNIQUÉ

Objet : Les conducteurs doivent adapter leur conduite aux conditions climatiques et bien déneiger leur véhicule

Rouyn-Noranda, le 9 janvier 2015 – La Sûreté du Québec rappelle à tous les conducteurs qu'ils doivent adapter leur conduite aux conditions climatiques et routières et bien déneiger leur véhicule avant de se déplacer.

Les policiers pourraient signifier des constats d'infraction s'ils constatent que la vitesse d'un automobiliste est excessive par rapport aux conditions routières, et ce, même si ce dernier respecte la limite indiquée sur les panneaux routiers.

En effet, selon l'article 330 du Code de la sécurité routière (CSR), le conducteur doit réduire sa vitesse lorsque les conditions de visibilité sont rendues insuffisantes à cause de l'obscurité, du brouillard, de la pluie ou de précipitations ou lorsque la chaussée est glissante ou pas entièrement dégagée. Les contrevenants s'exposent à une amende de 60 \$ plus les frais et la contribution et à deux points d'inaptitude.

La plupart des sorties de route surviennent lorsque la vitesse n'est pas adaptée aux conditions climatiques et routières. En réduisant leur vitesse et en adaptant leur conduite, les usagers de la route réduisent les risques d'être impliqués dans une sortie de route ou dans une collision potentiellement mortelle.

Attention aux «igloos mobiles»

Les « igloos mobiles » seront également interceptés et des constats d'infraction pourraient être signifiés. En plus d'augmenter considérablement les risques de collisions dues à une mauvaise visibilité, les conducteurs qui ne déneigent pas leur véhicule adéquatement s'exposent à une amende de 100 \$ plus les frais et la contribution.

Pneus d'hiver : les policiers seront aux aguets

Par ailleurs, du 15 décembre au 15 mars inclusivement, les policiers de la Sûreté du Québec seront aux aguets pour s'assurer que les véhicules de promenade et taxis immatriculés au Québec sont équipés de pneus d'hiver, conformément à la réglementation. Rappelons que les pneus d'hiver doivent arborer le pictogramme représentant une montagne sur laquelle est surexposé un flocon de neige pour être conformes. Les propriétaires de véhicules qui contreviennent au règlement s'exposent à un constat d'infraction de 200 \$, plus les frais et la contribution. Notons que l'utilisation de bons pneus d'hiver réduit de 25 % la distance de freinage d'un véhicule.



Pneus à crampons : conformez-vous à la réglementation

Les propriétaires de certains véhicules peuvent munir leur véhicule de pneus à crampons, et ce, du 15 octobre au 1^{er} mai inclusivement. L'utilisation de pneus à crampons est interdite en dehors de cette période. Pour plus d'informations sur l'utilisation des pneus d'hiver et des pneus à crampons, le public est invité à visiter le site web de Transports Québec, au www.mtq.gouv.qc.ca.